

l'égrugeoir a détaché, on le bat légèrement, et on netoie la graine, par les mêmes procédés que l'on emploie pour netoier la graine de lin.

On conserve la graine de chanvre en tas sur les greniers ; mais avant de l'y déposer, on doit bien la faire sécher au soleil, ou dans un lieu exposé à un courant d'air, en l'étendant et la remuant à plusieurs reprises et pendant plusieurs jours. Cette graine sert à faire de l'huile et à nourrir les volailles et même le gros bétail.

VII. Rouissage du chanvre.

Il ne faut point attendre, pour rouir le chanvre mâle, que la récolte du chanvre femelle ait été faite ; car il pourrait arriver souvent que cette récolte se ferait si tard, qu'il serait impossible de rouir le chanvre l'automne. Il faut donc rouir le chanvre mâle dès qu'il est sec. Si la saison est trop avancée pour entreprendre le rouissage du chanvre femelle, aussi-tôt après qu'il a été égrugé et mis en bottes, il faut le conserver à couvert, dans un lieu sec et où il ne soit point exposé à être mangé par les rats et par les souris, et attendre, pour le rouir, le printemps suivant, lorsque le tems et les circonstances le permettront. On doit en dire autant à l'égard du chanvre mâle et du lin.

Avant de placer le chanvre, soit mâle, soit femelle, dans le routoir, il faut rogner les racines de chaque botte avec une hache à manche court, en les posant sur un billot. Pour tout le reste, on rouit le chanvre absolument comme le lin, soit que l'opération se fasse dans l'eau, soit qu'elle se fasse à la rosée. On reconnaît que le chanvre est assez roui, lorsque l'écorce ou la filasse se détache facilement depuis le haut jusqu'au bas de la tige. Il ne sera pas inutile d'observer que l'on ne doit jamais rouir le chanvre sous la neige : cela terminerait la filasse et en diminuerait considérablement la force. On doit en dire autant du lin.

VIII. Manière de teiller ou tiller le chanvre et de le broyer.

Quand le chanvre est roui et bien sec, on le conserve dans un lieu exempt d'humidité, jusqu'à ce que l'on ait le tems de séparer l'écorce de la chènevotte (a).

(a) On appelle *chènevotte* la partie ligneuse du chanvre et du lin.